



Demander une bourse de lycée

En ligne c'est plus simple et efficace !

Vous êtes
+ de **180 000**
à avoir fait
une demande
en ligne
en 2018

Les indispensables pour ma demande de bourse en ligne



Mon avis d'imposition 2018



L'identifiant
et le mot de passe
de mon compte
Education nationale
(ATEN) fournis
par l'établissement.
ou
de mon compte
FranceConnect.



Mon adresse
de messagerie
électronique

Le déroulement de ma demande

- 1 Je me connecte à **Scolarité services** avec mon compte ATEN ou 
<https://teleservices.ac-xxxxxxx.fr/ts>
Un guide est mis à ma disposition pour m'aider à me connecter.
- 2 Je fais une demande pour :
- mon enfant scolarisé en 3^e en collège public qui sera au lycée à la rentrée 2019 ;
- mon enfant non boursier déjà scolarisé en lycée public.
- 3 Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée,
n'oubliez pas de le signaler à l'établissement : vous avez droit à l'erreur.

education.gouv.fr/aides-financieres-lycee



Ce service en ligne a reçu l'agrément de la Commission nationale informatique et libertés (Cnil)



Demander une bourse de lycée

En ligne c'est plus simple et efficace !

Vous êtes
+ de **180 000**
à avoir fait
une demande
en ligne
en 2018

Les indispensables pour ma demande de bourse en ligne



Mon avis d'imposition 2018



L'identifiant
et le mot de passe
de mon compte
Education nationale
(ATEN) fournis
par l'établissement.
ou
de mon compte
FranceConnect.



Mon adresse
de messagerie
électronique

Le déroulement de ma demande

- 1 Je me connecte à **Scolarité services** avec mon compte ATEN ou 
<https://teleservices.ac-xxxxxxx.fr/ts>
Un guide est mis à ma disposition pour m'aider à me connecter.
- 2 Je fais une demande pour :
- mon enfant scolarisé en 3^e en collège public qui sera au lycée à la rentrée 2019 ;
- mon enfant non boursier déjà scolarisé en lycée public.
- 3 Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée,
n'oubliez pas de le signaler à l'établissement : vous avez droit à l'erreur.

education.gouv.fr/aides-financieres-lycee



Ce service en ligne a reçu l'agrément de la Commission nationale informatique et libertés (Cnil)